

Expulsion des résidents du 28, rue de la Tombe-Issoire et du 17, Villa Saint-Jacques le 21 juillet 2004, puis campement dans le square de la mairie du 28 au 29 juillet 2004 (photos : La Page du 14^e)

Une intervention "musclée"

Mercredi 21 juillet 2004 : par un soi-disant arrêté de péril du 19 juillet 2004 du Préfet de Police de Paris, le concours des forces de l'ordre a été requis pour procéder à l'évacuation de 25 personnes (en majorité ivoiriennes) habitant la cour du 26 et les bâtiments des 28, rue de la Tombe-Issoire et 17, Villa St-Jacques à Paris 14^e.

25 personnes ont été expulsées de leur lieu de résidence et conduite vers des hôtels de la banlieue parisienne, pour un relogement immédiat d'une durée de huit jours.



Entrée de la police : casques, matraques et boucliers



Arrivée des élus

Les élus du 14^e ont été avertis la veille et ont alerté les soutiens.

A 6h du matin, des résidents de la cour du 26, du 28 rue de la Tombe-Issoire et du 17, villa St-Jacques, des élus du 14^e (Geneviève Bellenger, Jean-Paul Millet, Romain Paris, Vincent Jarousseau, Isabelle Alexandre), des membres du Cabinet du maire, des membres du comité de soutien, des membres du collectif de Port-Mahon et de la ferme Montsouris (défense du patrimoine) étaient présents devant l'immeuble. Le maire du 14^e, actuellement en vacances, était tenu au courant par téléphone.

Vers 7h, arrivée de quelques voitures de police et d'une douzaine de cars de police, avec au moins une quarantaine de policiers de la police nationale (avec

casques, gilets pare-balles, jambières et manchons !) et une vingtaine avec des brassards Police et des outils à la main.



Arrivée de renforts au fond, rue de la Tombe Issoire

Quelques violences sur les membres du Comité et des élus

Les policiers se mettent en place devant le 26, rue de la Tombe-Issoire en repoussant violemment les personnes présentes, pour les "enfermer" sur le trottoir, pour bloquer l'entrée du porche de l'immeuble où ils pénètrent, sans qu'on ait vu ce qu'ils appellent un arrêté de péril.



Accès au 26 interdit, sortie interdite également

Aucune possibilité de parler avec un responsable policier. "Ils ont des ordres" et se moquent tout à fait de la présence d'élus.

La rue est bloquée des deux côtés, avec interdiction d'entrer ou de sortir du "périmètre".

Enfin arrive le commissaire adjoint, remplaçant du commissaire titulaire (en vacances) et le représentant de la Préfecture, avec en main le texte de ce qu'il appelle un arrêté de péril, que l'élue Geneviève Bellenger peine à se faire communiquer.

Vers 8h, présence de 8 personnes de la Soferim, promoteur et propriétaire du terrain.

Le commissaire-adjoint, le représentant du Préfet et leurs adjoints rentrent dans l'enceinte du bâtiment, mais les élus sont cantonnés à l'extérieur et nous sommes tenus à distance, ne pouvant donc voir comment se déroulent les opérations. A noter que les représentants de la Soferim entrent et sortent sans aucune limite de la part des policiers.



Le quartier est bouclé : en tout 15 cars de police

A partir de 9h, un certain nombre de policiers sont remplacés par des CRS.



Arrivée du sable, ciment et parpaings



Les RG bien sûr !

Les résidents des bâtiments concernés par l'arrêté sont contactés, on prend leur nom et on leur fait reconnaître leurs affaires et leurs meubles (liste semble-t-il rédigée par un huissier).



Arrivée du commissaire adjoint... et des badauds



Plus les CRS

L'expulsion commence

En plus des véhicules de police, sont arrivés 4 minibus, 2 camions de déménagement de la Préfecture et des camions d'entreprise de maçonnerie (de la Soferim), avec ses ouvriers et ses matériaux (sable, parpaings et ciment). Les élus, toujours interdits d'entrer, arrivent à glaner quelques informations auprès du commissaire adjoint et du représentant de la Préfecture.



Le premier minibus se gare devant le 26



Sortie des premières familles

Les déménageurs emballent leurs affaires et les mettent dans les camions, pour aller les entreposer dans des locaux de la Préfecture.

Puis elles sont dirigées, sans qu'on puisse les approcher, vers les minibus qui les emmènent dans des hôtels à Bagnolet et à Montreuil.



Embarquement dans le premier minibus



Descente des meubles par les fenêtres (dans le fond)

Vers 10h30, l'arrivée d'Yves Cochet, député du 14e, facilitera enfin l'entrée des élus, mais plus de 3h ont passé depuis l'entrée des policiers et il n'est plus possible de vérifier le déroulement des opérations et les relations policiers-résidents. Il semble que, après l'agitation du début, l'expulsion se soit passée assez calmement. Une femme, victime d'un malaise (dû semble-t-il à l'émotion), a été emmenée par les pompiers, avec son mari.

“Circulez, il n'y a plus rien à voir”



Pied de grue après expulsion devant le 17, villa St-Jacques

Il y avait très peu de journalistes (à par trois de “La Page” du 14^e) et la caméra de France 2 n'a pu rentrer dans l'immeuble.

Après le départ des familles, les camions des entreprises de maçonnerie se sont rapprochées pour entreprendre de murer les lieux. Mais il semble que la Soferim ne se soit pas contentée de murer, comme ils s'y étaient engagés ; dans l'après-midi, ils seraient revenus casser l'intérieur du 17, villa St-Jacques.

Des vigiles (payés par la Soferim) ont été mis en place devant l'entrée du 26, rue de la Tombe-Issoire, après le départ de la police.

La Préfecture a fourni à la mairie du 14e, dès le lendemain, la liste des 25 personnes expulsées et logées dans les hôtels pour huit jours. La mairie a aussitôt demandé à la Préfecture de reloger ces familles dans les logements du contingent de la Préfecture.

La mairie est en contact avec les services sociaux pour suivre tous les dossiers.

Parmi les expulsés, il y a 2 femmes enceintes, 5 enfants dont 4 en bas âge et des personnes avec des dossiers médicaux importants.

Observations

- Un soi-disant arrêté de péril pris précipitamment le 19 juillet (quand le maire et le commissaire de police sont en vacances).
 - La mairie du 14^e est avertie par la préfecture par téléphone le 20 juillet, mais curieusement le fax annoncé par la préfecture pour confirmer cet arrêté n'est pas arrivé !
 - Evacuation (en fait expulsion) prévue pour le 21 juillet au matin (peu de temps pour se retourner).
 - Une mobilisation de forces de l'ordre complètement disproportionnée, pour quelques familles.
 - Une entrée de la police dans les lieux avant d'avoir montré le soi-disant arrêté de péril.
- On ne peut qu'être scandalisé par de tels procédés qui jettent à la rue (l'hôtel proposé pour une semaine) ces familles, alors que des dispositions auraient pu être prises si un délai raisonnable avait été respecté.

Petit rappel de la situation

- Depuis le début de 2002, plus d'une trentaine de familles (environ 90 personnes) pour la plupart ivoiriennes sont venues chercher refuge dans les bâtiments vides du 26/28, rue de la Tombe-Issoire et 17, villa St-Jacques.
 - Ordonnance de référé le 12 juillet 2002 : les résidents sont condamnés à quitter les lieux.
 - Avis d'expulsion le 29 mars 2003 : courrier du commissaire du 14^e (non appliqué).
 - Voeu voté par le Conseil d'arrondissement du 12 mai 2003 qui demande au maire de Paris d'intervenir auprès du préfet de Police pour ne pas engager les expulsions des familles résidentes.
 - Le comité de soutien est composé de : Collectif des Citoyens du 14^e, LDH 14/6, MRAP 14/15, le journal La Page du 14^e, Ras l'front 14/15, l'association de quartier "Urbanisme et démocratie", LCR 14, le PS, Rouge Vif, l'Ufal, les Verts.
 - Une aide aux dossiers a été mise en place, avec un début de parrainage.
 - En ce qui concerne le relogement, l'association catholique de la Conférence de St-Vincent de Paul a proposé peu de logements pour l'instant.
 - Il reste donc environ soixante personnes dans le bâtiment du 26, rue de la Tombe-Issoire.
 - Par ailleurs, le collectif de Port-Mahon et de la ferme Montsouris (collectif des associations de défense du patrimoine) défend les lieux contre le promoteur : la carrière souterraine du chemin de Port Mahon, qui date du X^{IV}e siècle, a été classée à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1994 et un aqueduc gallo-romain a été trouvé dans le sol de la cour, ce qui justifie qu'on ne fasse pas de travaux d'envergure (qui pourraient provoquer l'effondrement des galeries), donc qu'on ne se lance pas dans une opération immobilière (l'idéal serait de réhabiliter ces bâtiments pour faire des logements sociaux et des espaces ouverts au quartier).
- D'ailleurs, la Ville de Paris, suivant l'avis du maire du 14^e, a décidé en mars 2004 de ne pas délivrer son permis de construire à la Soferim (promoteur immobilier).

Mais ensuite ? 25 personnes sans logement

Après l'expulsion musclée du mercredi 21 juillet, les personnes expulsées ont pu bénéficier d'une semaine à l'hôtel. Pendant cette semaine, le Comité a repris contact avec chacune d'entre elles pour répertorier les situations. Il s'avère que certaines pourraient obtenir un logement social, que d'autres doivent chercher d'autres solutions en hébergement social et que, pour deux ou trois d'entre elles, aucune solution institutionnelle ne pourra être trouvée pour l'instant (tant que les démarches pour récupérer leurs papiers n'auront pas été engagées par exemple).

Une semaine à l'abri

Pendant cette semaine, nous avons également appris que l'arrêté de péril sur lequel s'est appuyé la Soferim pour obtenir l'expulsion n'en était pas un. Il s'agissait seulement d'un arrêté de danger sanitaire dû à l'état vétuste des bâtiments. Avec cet arrêté de la Préfecture, la Soferim n'aurait pas dû pouvoir faire expulser les personnes. Cet arrêté aurait dû déclencher une enquête sociale pour chacun des occupants afin de déterminer les meilleures possibilités de relogement.

Pendant cette semaine, nous avons également examiné les possibilités de relogement dans le 14^e. Au 26, rue de la Tombe Issoire, les familles restantes ne peuvent héberger que quelques personnes. Pourrait-on trouver un autre lieu ? Pas facile ! Nous avons donc essayé d'obtenir la prise en charge par le Centre d'action sociale d'une nouvelle semaine à l'hôtel en attendant un examen approfondi des situations par les services sociaux. Faute de financement, elles ont donc été mises à la porte de leur hôtel le mercredi 28 août.

Nuit à la belle étoile



Campement devant la mairie, 29 juillet à 7h00

Après avoir erré à la rue une partie de la journée et pris rendez-vous pour le lendemain aux services sociaux du 14^e, elles se sont regroupées avec plusieurs membres du Comité dans le square face à la mairie avant sa fermeture. Nous avons expliqué au gardien le problème, prévenu les élus et obtenu l'accord de la mairie pour passer la nuit là. L'objectif : nous étions décidés à camper ici jusqu'à obtenir une aide pour que les familles retournent à l'hôtel. Nous avons réservé des hôtels pour tout le monde dans le 14^e pour le lendemain (plus facile à faire pour nous que pour des familles d'africains avec enfants !). Nous avons tenté en vain d'obtenir par l'intermédiaire de la Mairie une aide

logistique et avons donc fourni tentes, couvertures, boissons et repas. Certains d'entre nous ont passé la nuit dans le square. Vers 1 heure du matin, la police est venu enquêter. L'AFP est passé ensuite. Trois rondes de police ont ponctué la nuit qui fut calme par ailleurs. Le lendemain dès matin dès 7 heures plusieurs membres du collectifs se sont retrouvés là pour le petit déjeuner avec les familles.

Une semaine plus tard, ça recommence !

A 7h30 la police arrive en force avec 3 paniers à salade pour bloquer entrées et sorties du square. Après avoir prévenu presse et élus, nous avons tenté de parlementer pour éviter une nouvelle expulsion manu militari. Finalement, les familles ont pu partir à leurs rendez-vous aux services sociaux, accompagnées d'une élue et d'un membre du collectif.

Les aides ont été débloquées pour toutes les familles avec enfant. Trois célibataires n'ont rien obtenu. Cette aide est de 35€ par famille et par jour pendant une semaine. Elle ne couvre pas le prix d'une chambre d'hôtel dans le 14^e. D'autant que les familles ne peuvent s'y faire à manger et que certaines ont des chiens car leur profession (vigiles) le leur impose. Si leurs dossiers sont appuyés par les élus, elles pourront éventuellement bénéficier d'aides supplémentaires pour prolonger leur séjour à l'hôtel jusqu'au déblocage d'aides pour obtenir un logement ou hébergement durable.



Campement devant la mairie avec banderole



Assemblée générale qui décidera de la levée du campement

Assemblée générale

Nous avons débattu de la situation avec la plupart des familles et demandé leurs intentions en leur disant que nous les accompagnerions dans leur choix. Dans un premier temps, elles semblaient vouloir rester au campement car la semaine d'hébergement ne résolvait pas leur situation à long terme et que les 35€ ne suffisaient pas pour la plupart. Mais après débat, elles sont toutes parties les unes après les autres pour chercher des hôtels meilleur marché (dans le 18^e principalement). Nous leur avons demandé de rester en contact avec nous et, dès le lendemain, de reprendre contact avec les services sociaux du

14^e pour activer leur prolongation à l'hôtel. Nous leur avons proposé un suivi amical famille par famille par un membre du collectif. Si besoin, elles demanderont donc à ce qu'un "ami" les accompagne à certains rendez-vous. Nous avons prévu de faire régulièrement le point avec elles.

Permanence les vendredis de 17 à 19 heures

Nous avons réservé la salle du 12, rue du Moulin des Lapins pour les vendredis soirs du mois d'août de 17 heures à 19 heures (les services sociaux ferment à 17 heures) afin de faire le point avec elles sur leurs conditions d'hébergement, leurs contact avec les service sociaux, la mairie, la PMI... et sur leurs besoins immédiats. En cette période estivale, le Comité n'est pas au plus fort de ses effectifs. Si vous êtes sur Paris, n'hésitez pas à venir renforcer nos rangs : parlez-en à vos amis et voisins, toutes les bonnes volontés sont bienvenues.